



REPARATION DE TRACTEURS
TOUTES MARQUES
REPARATION DE CLIMATISATIONS
FLEXIBLES HYDRAULIQUES
VENTE DE PIECES

SARL MECAGRI SOLUTIONS

1540 route de Boisse
46 170 CASTELNAU-MONTRATIER

Email : mecagri.solutions@gmail.com

Contact : Alexandre CAMBE : 06 32 90 07 20
Benjamin SANGOI : 06 87 27 01 15

EARL VIGNALS HAUT
430 CHEMIN DES VIGNALS HAUT
LASCABANES
46800 LENDOU EN QUERCY
FRANCE

N° client : 170

Tél : 0683964868

Représentant : B. SANGOI

Mail : bernard.cuquel@laposte.net

Assistant : B. SANGOI

Facture n°0000002593 établie le 31/08/2025 d'après l'OR n°0000001395 établie le 19/08/2025

Page 1/1

Référence	Désignation	Quantité	PU HT €	MT HT	TVA
	Date de livraison : 19/08/2025				
	Matériel				
	Travaux à réaliser				
	REPARATION CLIMATISATION				
	RECHERCHE FUITE GAZ				
	ECHANGE TUYAU DE CLIMATISATION (FOURNI PAR LE CLIENT)				
FORFAITAZOTE	FORFAIT AZOTE DETECTION FUITE CLIM	1,00	25,00	25,00	2
BEPCLIM	RECHARGE CLIM	1,00	180,00	180,00	2
MO	MAIN D'OEUVRE A 14/08/2025	1,50	55,00	82,50	2
MO	MAIN D'OEUVRE A 21/08/2025	2,00	55,00	110,00	2

vis 18-10-25

Nom payeur	Montant €
VIGNALS HAUT	477,00

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
2 20,00	397,50	79,50	477,00
TOTAL	397,50	79,50	477,00

Nos références bancaires :

Domiciliation : CASTELNAU-MONTRATIER
FR7611206000870084462604573 AGRIFRPP812

Date d'échéance : 30/09/2025

Règlement : Chèque

Signature

NET A PAYER € 477,00

CONDITIONS DE VENTE

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert du client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Cahors. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

SARL au capital de 5000 € - RCS 918171026 CAHORS - Siret 91817102600019 - APE 3312Z - T.V.A Intracommunautaire FR16918171026 - Option pour le paiement